

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 14/10/2021		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	N°
		Séance du 19 octobre 2021	62-2021
Membres en exercice : 11		L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Neuf Octobre à 18 heures	
Présents : 9	Absents : 1	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Représentés: 1	Pour : 10	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M	
Contre : 0	Abstention : 0	Absent excusé : MINAZZO D <i>procuration à MORESMAU JP</i>	
		Absent : NICAISE V	

Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS

**A LA DRAC OCCITANIE, A LA REGION OCCITANIE ET AU DEPARTEMENT DE L'HERAULT
POUR LA RESALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PROTECTION DES TOITURES DE
L'ABBAYE DE GELLONE**

Dans un souci de préservation et afin de stopper des infiltrations manifestes, présentes sur la toiture du clocher de l'abbaye de Gellone, édifice fondé en 804, classé au titre des monuments historiques en 1840, et classé au Patrimoine mondial par l'UNESCO au titre du chemin de Saint Jacques de Compostelle en France en 1998, Il est nécessaire de faire procéder à des travaux de nettoyage et de protection des toitures. Le dernier entretien sommaire date de 3 ans.

Une réfection sérieuse de l'ensemble des toitures de l'abbaye de Gellone doit donc être effectuée, il s'agit notamment de :

- Nettoyage
- Démoussage
- Enlèvement d'un figuier poussant sur le toit du clocher et de végétaux
- Remplacement de nombreuses tuiles
- Reprise des joints et des faîtages

Il est également nécessaire de procéder à l'obturation des baies du clocher de l'Abbaye de Gellone par la pose de filets synthétiques sur les 19 baies du clocher et de la tour Saint-Martin afin d'en interdire l'accès au pigeon ; il est prévu un nettoyage des fientes.

M. le Maire propose de solliciter l'aide

- de la DRAC Occitanie,
- de la Région Occitanie
- et du département de l'Hérault

sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Financements	
Postes	Montant	Origines	Montant
Réfection des toitures	9 450.00 €	DRAC 50 %	8 792.50 €
Nettoyage des fientes	2 400.00 €	Région Occitanie	4 396.25 €
Pose de filets	4 500.00 €	Département Hérault	2 637.75 €
Réparation horloge du clocher	1 235.00€	Fonds Propres	1 758.50 €
Total	17 585.00 €	Total	17 585.00 €



Le Conseil entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC Occitanie, de la Région Occitanie et du département de l'Hérault, conformément au plan de financement ci-joint,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune,
- Charge M. le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes décisions.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



[Handwritten signature]

MORESMAU JP. <i>[Signature]</i>	BRUNEL MINAZZO D. <i>P.O.</i> <i>[Signature]</i>	HOMBERT B. <i>[Signature]</i>	
THEULE JC. <i>[Signature]</i>	GILHET B. <i>[Signature]</i>	VEDEL P. <i>[Signature]</i>	
NICAISE V.	KROGSDAHL A. <i>[Signature]</i>	STEHLE C. <i>[Signature]</i>	QUEVREUX M. <i>[Signature]</i>